

## CFVU du 26 novembre 2020, dématérialisée sous format audiovisuel.

*Vu le code de l'éducation ;*

*Vu les statuts de l'université de Poitiers ;*

*Vu les propositions de la Vice-présidente Formation, Présidente de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire ;*

*Vu la délibération n° CA-6-7-04-2020-01 du Conseil d'Administration des 6 et 7 avril 2020 relative aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial de l'Université de Poitiers ;*

*Vu l'ordonnance n° 2020-351 du 27 mars 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 ;*

*Vu les décrets n° 2020-1262 du 16 octobre 2020 et n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;*

### Délibération n° CFVU 20201126\_01 – Compte-rendu de la CFVU du 15 octobre 2020 :

Proposition soumise à délibération des membres de la CFVU :

*Validation du compte-rendu de la CFVU du 15/10/2020.*

Décompte des voix : **Le compte rendu est adopté**

Décompte des votants : 21

Pour : 20

Contre : -

Abstention : 1

Fait à Poitiers, le 26/11/2020

La Présidente de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire



Virginie LAVAL

Entrée en vigueur le lendemain de sa publication au Recueil des actes administratifs de l'Université de Poitiers.

#### Voies et délais de recours

Si vous estimez que cet acte est irrégulier, vous pouvez former :

- Soit un recours administratif, qui peut prendre la forme d'un recours gracieux, devant l'auteur de l'acte ou celle d'un recours hiérarchique devant l'autorité hiérarchique compétente.

Ce recours administratif doit être présenté dans les deux mois à compter de la notification du présent acte si vous souhaitez pouvoir former un recours contentieux contre une décision de rejet de votre recours gracieux. Celui-ci est réputé rejeté si vous n'avez pas reçu de réponse dans les deux mois suivant sa réception par l'administration. Vous disposez alors de deux mois pour former un recours contentieux.

Si une décision expresse vous est notifiée dans les quatre mois suivant la réception de votre recours gracieux par l'administration, vous disposez alors d'un délai de deux mois, à compter de la notification de cette décision expresse, pour former un recours contentieux.

- Soit un recours contentieux devant le Tribunal administratif compétent, à savoir, dans le ressort duquel se trouve le siège de votre établissement d'affectation, dans le délai de deux mois à compter de la notification du présent acte.

Depuis le 1er décembre 2018, vous pouvez également déposer votre recours juridictionnel sur l'application internet Télérecours citoyens, en suivant les instructions disponibles à l'adresse suivante : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Dans ce cas, vous n'avez pas à produire de copies de votre recours et vous êtes assurés d'un enregistrement immédiat, sans délai d'acheminement.



## COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

SEANCE PLENIERE du 15/10/2020

Total des membres élus : 40

Séance présidée par Mme Virginie LAVAL, Vice-présidente Formation et Présidente de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

Présents ou représentés, y compris la présidente de séance : 20.

Présents ou représentés :

NOM	PRENOM	15/10/2020	Nombre
BELLINI	Stéphane		1
BON	Amandine	Donne procuration à RAUTUREAU Killian	1
BOUCARD	Hélène	Donne procuration à PAVAGEAU Stéphanie	1
DUBASQUE	François	Donne procuration à PERDRISOT Rémy	1
FINDING	Susan	Donne procuration à PAVAGEAU Stéphanie	1
GAUTIER	Pierrick	Donne procuration à RAUTUREAU Killian	1
HELBERT	David		1
LAVAL	Florence	Reçoit procuration de THIRIET Nathalie	1
LAVAL	Virginie	Reçoit procuration de NIBAUEAU Delphine et MOINET Nicolas	1
MANCEAU	Mattieu		1
MICHEL	Julien	Reçoit procuration de ROYOUX Dominique et QUINTARD Sylvie	1
MOINET	Nicolas	Donne procuration à LAVAL Virginie	1
NIBAUEAU	Delphine	Donne procuration à LAVAL Virginie	1
PAVAGEAU	Stéphanie	Reçoit procuration de FINDING Susan et BOUCARD Hélène	1
PERDRISOT	Rémy	Reçoit procuration de DUBASQUE François et SEGUIN François	1
QUINTARD	Sylvie	Donne procuration à MICHEL Julien	1
RAUTUREAU	Killian	Reçoit procuration de BON Amandine et GAUTIER Pierrick	1
ROYOUX	Dominique	Donne procuration à MICHEL Julien	1
SEGUIN	François	Donne procuration à PERDRISOT Rémy	1
THIRIET	Nathalie	Donne procuration à LAVAL Florence	1
Total général			20

**Ordre du jour :**

L'ordre du jour de la CFVU sera le suivant :

1. Approbation du compte-rendu de la CFVU du 8 octobre 2020
2. Le quart-d'heure Etudiant
3. **Pour avis de la CFVU avant délibération du CA** : capacités d'accueil à l'entrée du premier cycle universitaire (Licence, DEUST) pour l'année universitaire 2021-2022

4. **Pour avis de la CFVU avant délibération du CA** : Les licences sélectives pour l'année universitaire 2021-2022
5. **Pour avis de la CFVU avant délibération du CA** : Les licences non sélectives en tension pour l'année universitaire 2021-2022
6. **Pour avis de la CFVU avant délibération du CA** : Eléments pris en compte pour examen des vœux et constitution des commissions d'examen des vœux pour l'année universitaire 2021-2022
7. **Pour délibération de la CFVU** : Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) : modalités d'inscription à l'université de Poitiers
8. **Pour information** : HCERES : Evaluation des formations de premier cycle universitaire (contrat 2018-2021)

La séance commence à 15H05

Virginie Laval énumère les 11 procurations reçues. Elle précise qu'avec 20 élus présents ou représentés, dont Mme Hall, Directrice du CROUS, dont la voix est consultative, le quorum est atteint.

#### 1. **Approbation du compte-rendu de la CFVU du 8 octobre 2020**

Sur demande de Sylvie Quintard, une modification a été apportée dans le compte-rendu de la CFVU du 8 octobre concernant la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE).

Sylvie Quintard insiste sur le fait que les demandes de VAPP en avril correspondent plutôt à des régularisations a posteriori. Sylvie Quintard précise le fait que les demandes de VAPP au-delà d'avril correspondent plutôt à des régularisations suite à sélection. Jusqu'alors, les demandes de VAPP sont traitées dès octobre pour optimiser l'accompagnement à la recherche d'un financement en vue d'une reprise d'études. Elle

#### Compte-rendu de la CFVU du 8 octobre 2020 : délibération n° CFVU 20201015\_01

**POUR : 19**  
**CONTRE :**  
**ABSTENTION : 1**

**Le compte rendu est adopté**

#### 2. **Le quart-d'heure Etudiant**

RAS

#### 3. **Pour avis de la CFVU avant délibération du CA : capacités d'accueil à l'entrée du premier cycle universitaire (Licence, DEUST) pour l'année universitaire 2021-2022 (annexes 3.0)**

La réforme des BUT entraîne la transformation de formations en deux ans en formations en 3 ans, intégrant des parcours. La construction de capacités d'accueil en première année (affichage Parcoursup) a donc des impacts en termes de suites d'opération (années 2 et 3), sur la soutenabilité pédagogique, humaine et financière.

En accord avec les IUT, il a donc été décidé que les capacités d'accueil Parcoursup pour les BUT1, et leur impact sur les deux années suivantes devaient être validées par la nouvelle équipe dirigeante de l'université, issue des prochaines élections. Le calendrier national Parcoursup permet, s'il est renouvelé dans son principe, d'afficher au plus tard ces capacités, non pas à l'ouverture du site pour information (au 20 décembre environ), mais à l'ouverture des candidatures (au 20 janvier environ). Les capacités d'accueil des BUT feront donc l'objet d'un avis de la CFVU et d'une délibération du CA au plus tard avant le 15 janvier 2021.

La présente CFVU validera néanmoins les formations BUT qui seront affichées obligatoirement sur Parcoursup dès le mois de décembre. Les deux BUT en apprentissage sont sous réserve de l'évolution du projet.

#### **Bilan 2020-2021 (hors IUT)**

- CAL 2020-2021: 5 990 places
- Nombre d'inscrit-e-s Parcoursup : 4 981
- Nombre de places disponibles : 1 009 places

#### **Perspective 2021-2022 (hors IUT)**

- CAL 2021-2022: 5 926
- Variation de la CAL par rapport à 2020-2021 : - 64 places
- CAL 2021-2022 par rapport au nombre d'inscrit-e-s 2020-2021 : -945 places

#### **Principales modifications apportées**

Les CAL 2021-2022 sont quasiment à l'identique de celles proposées en 2020-2021. Virginie Laval présente aux élu-e-s CFVU les principales modifications de CAL.

#### **DEUST**

- Aucune modification par rapport à 2020-2021

#### **BUT**

- A venir.

#### **Licences**

- Licences sélectives
  - CMI : - 4 places en Biologie Santé
  - Aucune modification pour le parcours renforcé en Mathématiques
  - Aucune modification pour le parcours renforcé en Sciences Politiques de la mention Lettres
  - Aucune modification pour la double licence Droit / Philosophie
  - Aucune modification pour la capacité en orthophonie
- Licences non sélectives
  - Chimie (PCIT) : 100 (-15places) (77 oui définitifs)
  - Physique (PCI) : 80 (-20 places) (52 oui définitifs)
  - Mathématiques (IM) : 100 (-20 places) (86 oui définitifs)
  - SPI (PCIT) : 80 (-20 places) (54 oui définitifs)
  - Transfert de places en Psychologie :
    - Suppression du portail Psycho / SDL (-84 places)
    - Licence de Psychologie : + 84 places
  - Transfert de places en SDL :
    - Suppression du portail Psycho / SDL (-50 places)
    - Mise en place d'une licence classique de Sciences du langage avec une CAL à 50 places.

- Augmentation des CAL en philosophie : +5 places
- Transfert de places en LEA (300 places à la mention)
  - Anglais/espagnol : 120 (- 30 places)
  - Anglais/russe : 55 places (+15 places)
  - Anglais/portugais : 40 places (+5)
  - Espagnol/portugais : 15 places (+10) (de 5 à 15).
- Transfert de places en L.AS
  - L.AS Physique : 40 places (-10)
  - L.AS Sciences pour l'ingénieur : 40 soit (-10 places)
  - L.AS Sciences de la Vie : 200 (+20 places)

Mattieu MANCEAU demande son analyse à Virginie LAVAL sur le point suivant : plusieurs étudiants en L1 psychologie lui ont dit ne pas trouver leur place dans cette formation. Virginie LAVAL répond que la psychologie est une discipline qui n'existe pas au lycée et que les étudiants ne s'attendent pas forcément à avoir des cours de statistiques, de méthodologie expérimentale, de neuropsychologie... Ces étudiants peuvent et doivent se réorienter dès que possible. Le confinement peut aussi expliquer la situation de ces jeunes.

Stéphanie PAVAGEAU indique que, l'UFR Droit, qui est également concerné par une méconnaissance de la matière par les néo bacheliers, accepte les réorientations pendant les 15 premiers jours du semestre 1. Ensuite la réorientation est possible à l'issue du semestre 1.

**Propositions soumises à avis des membres de la CFUU, avant délibération du CA du 23/10/2020 :**

**Avis n° CFUU 20201015\_02 : capacités d'accueil à l'entrée du premier cycle universitaire (Licence, DEUST) pour l'année universitaire 2021-2022**

**Avis favorable à l'unanimité des présents avant transmission au CA.**

**Décompte des voix : 20**  
**Décompte des votants :**

**Pour : Unanimité des présents**  
**Contre :**  
**Abstention :**

**4. Pour avis de la CFUU avant délibération du CA : Les formations sélectives pour l'année universitaire 2021-2022 (annexe 4.0)**

**La liste des formations sélectives est la suivante :**

**Les BUT (IUT 86)**

- Chimie
- Génie Electrique et Informatique Industrielle
- Génie Electrique et Informatique Industrielle – en apprentissage
- Génie Mécanique et Productique
- Génie Mécanique et Productique – en apprentissage
- Génie Thermique et Energie
- Gestion et Administration des Entreprises (Poitiers)
- Mesures Physiques
- Réseaux et télécommunications

- Techniques de Commercialisation
- Gestion et Administration des Entreprises (Niort)
- Hygiène, Sécurité, Environnement
- Statistique et traitement informatique des données

#### **Les BUT (IUT 16)**

- Génie Electrique et Informatique Industrielle
- Génie Mécanique et Productique
- Métiers du Multimédia et de l'Internet
- Qualité, logistique industrielle et organisation
- Techniques de Commercialisation

#### **LES DEUST**

- Animation et gestion des activités physiques et sportives ou culturelles
- Métiers de la forme

#### **Les Licences**

- Les CMI
  - Cursus Master en Ingénierie (CMI) : Sciences Chimiques
  - Cursus Master en Ingénierie (CMI) : Informatique
  - Cursus Master en Ingénierie (CMI) : Géosciences Appliquées
  - Cursus Master en Ingénierie (CMI) : Biologie Santé
  - Cursus Master en Ingénierie (CMI) : Gestion de l'Energie
  - Cursus Master en Ingénierie (CMI) : Ingénierie de l'Innovation Technologique
- Parcours Renforcé (PR) en Mathématiques
- Parcours renforcé Sciences Politiques de la mention Lettres
- Double mention DROIT / PHILOSOPHIE
- Certificat de capacité en Orthophonie

Suite à question de David Helbert Virginie LAVAL indique que les capacités sont spécifiques à chaque BUT, mais qu'elles ne sont pas encore fixées, car le coût induit est en train d'être évalué.

#### **Propositions soumises à avis des membres de la CFVU, avant délibération du CA du 23/10/2020 :**

**Avis n° CFVU 20201015\_03 : Les formations sélectives pour l'année universitaire 2021-2022**

**Avis favorable à l'unanimité des présents avant transmission au CA.**

**Décompte des voix : 20**

**Décompte des votants :**

**Pour : Unanimité des présents.**

**Contre :**

**Abstention :**

5. **Pour avis de la CFVU avant délibération du CA : Les licences non sélectives en tension et hors tension pour l'année universitaire 2021-2022 (annexes 5.0 et 5.1)**

### **Formations non sélectives en tension**

Les formations Parcoursup non sélectives, pour lesquelles le nombre de candidatures excède les capacités d'accueil de la formation à la date de confirmation des vœux prévue par le calendrier mentionné à l'article D. 612-1-2 du code de l'éducation, et pour lesquelles les candidatures seront ordonnées sont celles listées ci-dessous :

- 14 L.AS
- Droit tous sites et tous ses portails
- Psychologie et tous ses portails
- Arts du spectacle
- Economie et gestion
- Administration économique et sociale
- Sciences de la vie
- Informatique
- STAPS (Poitiers et Angoulême)

### **Formations non sélectives hors tension**

A contrario, pour les formations Parcoursup non sélectives, dont les statistiques des années précédentes permettent d'estimer que le nombre d'étudiants et d'étudiantes finalement inscrites dans ces formations sera inférieur à la capacité d'accueil de ces formations, le président de l'université demandera au Recteur de région académique de ne pas ordonner les candidatures, et pour ce faire, s'engagera à accueillir effectivement la totalité des candidats et candidates qui s'inscriront in fine. Ces formations sont listées ci-dessous :

- Chimie
- Mathématiques
- Physique
- Sciences de la terre (tous portails)
- Sciences pour l'ingénieur
- Langues étrangères appliquées
- LLCER Anglais et Espagnol et tous leurs portails
- Lettres et tous ses portails
- Sciences du langage et tous ses portails
- Géographie et aménagement (tous portails)
- Histoire (tous portails)
- Histoire de l'art et archéologie et son portail
- Musicologie
- Philosophie
- Sociologie et son portail

David HELBERT indique être gêné par le fait que la licence informatique soit en tension. En effet il s'agit d'un domaine porteur, ou tous les candidats devraient être acceptés d'office, quel que soit le coût induit. Il indique notamment que beaucoup de formations privées ont été ouvertes récemment.

Virginie Laval indique que cette licence n'atteint pas ses capacités d'accueil, et qu'elle épuise sa liste d'attente.

Stéphanie PAVAGEAU indique que l'intérêt de prévoir une formation en tensions est de permettre d'examiner les dossiers des candidats.

**Propositions soumises à avis des membres de la CFVU, avant délibération du CA du 23/10/2020 :**

**Avis n° CFVU 20201015\_04 : Les licences non sélectives en tension et hors tension pour l'année universitaire 2021-2022**

**Avis favorable de la CFVU avant transmission au CA.**

**Décompte des voix : 20**

**Décompte des votants :**

**Pour : 19**

**Contre :**

**Abstention : 1**

**6. Pour avis de la CFVU avant délibération du CA : Eléments pris en compte pour examen des vœux et constitution des commissions d'examen des vœux pour l'année universitaire 2021-2022 (annexes 6.0 et 6.1)**

***Pour les licences non sélectives, les éléments ont été modifiés comme suit :***

En lien avec les attendus nationaux définis pour la licence mention X, l'évaluation du dossier du candidat ou de la candidate et le classement des candidat-e-s pourront s'appuyer notamment sur :

- les moyennes arithmétiques de l'ensemble des notes disponibles de toutes les matières de Première et de Terminale, et les notes obtenues dans l'enseignement supérieur le cas échéant ;
- les éléments d'appréciation figurant dans la fiche Avenir pour les lycéens et lycéennes : méthode de travail, autonomie, capacité à s'investir, engagement citoyen et avis du chef d'établissement sur la capacité à réussir ;
- les projets de formation motivés de l'élève ou de réorientation de l'étudiant-e le cas échéant.

***Les critères généraux d'appréciation des dossiers ont été modifiés pour les formations sélectives suivantes :***

- Double mention Droit / Philosophie
- DEUST Métiers de la forme et 2 parcours du DEUST AGAPSC
- Tous CMI
- Parcours renforcé en Mathématiques

***Constitution des commissions d'examen des vœux pour l'année universitaire 2021-2022***

La commission d'examen des vœux est composée d'au moins trois personnes, dont :

- le porteur / la porteuse de mention ou son représentant / sa représentante,
- le / la responsable de première année ou son représentant / sa représentante,
- une / un membre de l'équipe pédagogique désigné par le doyen / la doyenne.

**Propositions soumises à avis des membres de la CFUU, avant délibération du CA du 23/10/2020 :**

**Avis n° CFUU 20201015\_05 : Eléments pris en compte pour examen des vœux et constitution des commissions d'examen des vœux pour l'année universitaire 2021-2022**

**Avis favorable à l'unanimité des présents avant transmission au CA.**

**Décompte des voix : 20**

**Décompte des votants :**

**Pour : Unanimité des présents**

**Contre :**

**Abstention :**

**7. Pour information : HCERES : Evaluation des formations de premier cycle universitaire (contrat 2018-2021)**

Le dossier HCERES pour le 1<sup>er</sup> cycle universitaire comporte un dossier d'autoévaluation de l'établissement sur son premier cycle et l'ensemble des fiches de synthèse de l'autoévaluation par mention.

Concernant les fiches, nous faisons remonter au HCERES 27 licences Générales et 24 licences professionnelles. La liste des mentions est indiquée ci-dessous.

***Médecine et Pharmacie***

- Diplôme de formation générale en sciences médicales (DFGSM)
- Diplôme de formation générale en sciences pharmaceutiques (DFGSP)
- Diplôme de formation générale en sciences maieutiques (DFGSMa)

***DROIT et Sciences sociales***

Licences Générales :

- ADMINISTRATION ECONOMIQUE ET SOCIALE
- DROIT

Licences Professionnelles :

- METIERS DU NOTARIAT
- ACTIVITES JURIDIQUES : METIERS DU DROIT PRIVE

### **Sciences Economiques**

#### Licence Générale :

- ECONOMIE ET GESTION

### **IPAG**

#### Licence Générale :

- ADMINISTRATION PUBLIQUE

### **SFA**

#### Licences Générales :

- INFORMATIQUE
- MATHEMATIQUES
- CHIMIE
- SCIENCES DE LA TERRE
- SCIENCES DE LA VIE
- SCIENCES POUR L'INGENIEUR
- PHYSIQUE

#### Licences Professionnelles :

- METIERS DE L'INDUSTRIE : MECATRONIQUE, ROBOTIQUE
- METIERS DE L'INFORMATIQUE : CONCEPTION, DEVELOPPEMENT ET TEST DE LOGICIELS
- METIERS DE LA PROTECTION ET DE LA GESTION DE L'ENVIRONNEMENT

### **Lettres et Langues**

- ARTS DU SPECTACLE
- LANGUES ETRANGERES APPLIQUEES
- LANGUES, LITTERATURES ET CIVILISATIONS ETRANGERES ET REGIONALES
- LETTRES
- SCIENCES DU LANGAGE

### **SHA**

#### Licences Générales :

- GEOGRAPHIE ET AMENAGEMENT
- HISTOIRE
- HISTOIRE DE L'ART ET ARCHEOLOGIE
- MUSICOLOGIE
- PHILOSOPHIE
- PSYCHOLOGIE
- SOCIOLOGIE

#### Licences Professionnelles

- AGRONOMIE
- INTERVENTION SOCIALE : ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

### **FSS**

#### Licence Générale :

- SCIENCES ET TECHNIQUES DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES

#### Licence Professionnelle :

- SANTE, VIEILLISSEMENT ET ACTIVITES PHYSIQUES ADAPTEES

### **IAE :**

#### Licence Professionnelle :

- COMMERCE ET DISTRIBUTION

### **IUT 86 :**

#### Licences Professionnelles :

- ASSURANCE, BANQUE, FINANCE : CHARGE DE CLIENTELE
- METIERS DE L'ENTREPRENEURIAT

- METIERS DE LA GRH : ASSISTANT
  - METIERS DU COMMERCE INTERNATIONAL
  - METIERS DU DECISIONNEL ET DE LA STATISTIQUE
  - CHIMIE ANALYTIQUE, CONTROLE, QUALITE, ENVIRONNEMENT
- 
- MAINTENANCE ET TECHNOLOGIE : SYSTEMES PLURITECHNIQUES
  - MAITRISE DE L'ENERGIE, ELECTRICITE, DEVELOPPEMENT DURABLE
  - METIERS DE L'INDUSTRIE : CONCEPTION ET PROCESSUS DE MISE EN FORME DES MATERIAUX
  - METIERS DE L'ENERGETIQUE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU GENIE CLIMATIQUE
  - METIERS DE LA QUALITE
  - METIERS DES RESEAUX INFORMATIQUES ET TELECOMMUNICATIONS
  - SECURITE DES BIENS ET DES PERSONNES

**IUT 16 :**

Licences Professionnelles :

- TECHNIQUES DU SON ET DE L'IMAGE
- METIERS DE L'INDUSTRIE : CONCEPTION DE PRODUITS INDUSTRIELS

**Concernant le dossier d'autoévaluation de l'établissement sur son premier cycle, la synthèse porte sur les thématiques suivantes.**

- L'interaction avec le secondaire, l'information aux lycéens, aux familles et aux divers publics candidats à l'Enseignement supérieur.
- La stratégie et le cadrage de l'offre de formation.
- L'accompagnement des étudiants vers la réussite.
- La mesure de la réussite des étudiants et le devenir des diplômés.
- Les outils fournis aux enseignants et enseignants-chercheurs.
- L'évaluation interne de la qualité de l'offre de formation.
- L'établissement peut, s'il le souhaite, développer d'autres éléments d'analyse constitutifs de sa politique premier cycle.

Virginie Laval présente aux élus de la CFVU le résultat de l'autoévaluation sur chacun de ces thèmes.

***L'interaction avec le secondaire, l'information aux lycéens, aux familles et aux divers publics candidats à l'Enseignement supérieur***

Renforcée par la loi ORE, l'interaction avec le secondaire, l'information aux lycéens, aux familles et aux divers candidats à l'Enseignement supérieur constituent un enjeu stratégique fort pour l'université de Poitiers. Les relations partenariales nouées dans ce cadre au sein de l'académie de Poitiers ont permis de poursuivre un développement d'actions originales et de plus en plus pertinentes pour répondre au mieux à la demande croissante des usagers en termes d'orientation. En appui de cette politique, le service commun universitaire du SAFIRE (Service d'accompagnement à la formation, l'insertion, la réussite et l'engagement) anime et coordonne les actions en lien avec l'ensemble des composantes de l'université et des partenaires académiques. La mise en œuvre concomitante en 2018, à l'université de Poitiers, de la nouvelle offre de formation et de la plateforme Parcoursup a été l'occasion de concevoir un nouveau catalogue des formations intégré au système d'information de l'établissement (via Ametys). L'Université de Poitiers s'est emparée en 2018 de la plateforme Parcoursup comme d'un outil de pilotage de sa politique d'orientation : au-delà de la seule « affectation » dans l'enseignement supérieur, il s'agit d'optimiser les chances de réussite dans la filière par un

choix éclairé des futurs étudiants. L'habitude de travail collaboratif entre services et équipes pédagogiques a donc permis, dès le démarrage de cette nouvelle plateforme, d'asseoir une stratégie d'établissement pour s'assurer notamment, d'une homogénéité de pratiques.

<b>1</b> Non amorcé	<b>2</b> Peu avancé	<b>3</b> Moyennement avancé	<b>4</b> Bien Avancé	<b>5</b> Abouti
------------------------	------------------------	--------------------------------	-------------------------	--------------------

L'évaluation du degré de ce dispositif est de 4 sur 5. L'augmentation importante des effectifs dans notre région, parallèlement à l'attente sociétale forte d'un suivi de plus en plus personnalisé du parcours de l'étudiant, impliquent de mobiliser des moyens conséquents. Le lien doit être consolidé et réaffirmé entre le service commun d'orientation et d'insertion professionnelle et les 14 composantes d'un établissement pluridisciplinaire et multi-site doit être encore consolidé. C'est en tenant compte de ces éléments que nous avons évalué le degré de maturité de ce dispositif.

Suite à Echange avec les élus : le sujet est maîtrisé, et une autoévaluation de 5 n'est pas usurpée.

### **La stratégie et le cadrage de l'offre de formation**

La spécialisation progressive en licence, l'articulation des licences professionnelles avec les licences générales, le continuum licence/master, et licence /MEEF, le socle des compétences transversales en licence et l'apport de la recherche à l'offre de formation ont constitué des axes majeurs de la politique de l'élaboration de la nouvelle offre de formation 2018-2021 de l'université de Poitiers.

L'accès aux études de Santé prend désormais la forme, depuis la rentrée 2020, d'un modèle Licences Accès Santé composé de 14 licences. L'originalité pédagogique consiste à la fois dans la diversité des licences qui participent au nouveau dispositif et dans l'équilibre proposé entre contenus en santé et contenus de la discipline. C'est un modèle qui est résolument tournée vers la réussite étudiante et la poursuite d'étude, en permettant à un étudiant qui n'aurait pas pu accéder à une filière santé en 2ème année de poursuivre dans sa licence d'inscription et d'avoir une seconde chance pour la santé.

Le projet NCU ELANS s'inscrit pleinement dans la stratégie d'évolution de l'offre de formation des licences générales de l'établissement. Il a pour objectif de faire évoluer nos licences actuelles en lien étroit avec l'arrêté Licence du 30 Juillet 2018, qui s'inscrit dans la loi ORE de mars 2018. Il permet notamment d'apporter des moyens supplémentaires dans la mise en œuvre de l'approche compétence. ELANS permet également de poursuivre la stratégie de l'établissement d'accroître la diversité pédagogique et de permettre aux équipes pédagogiques de choisir les modalités pédagogiques les plus adéquates pour l'apprentissage des étudiants.

L'articulation avec les Bachelors Universitaires Technologiques n'a pas encore été l'objet de discussions spécifiques. Mais dans le cadre de la réforme à venir, l'établissement souhaite revoir l'articulation des licences professionnelles portées par les composantes (hors IUT) avec les bachelors universitaires de technologie : les licences professionnelles spécifiques pourraient devenir un parcours professionnalisant des licences générales, les autres pourraient être intégrées comme une troisième année de BUT. Une réflexion devra aussi être portée sur les passerelles, notamment pour les BTS, et pour les étudiants souhaitant poursuivre en licence 3 générale après deux ans de BUT.

L'université de Poitiers affiche clairement une stratégie d'internationalisation de son offre par une formation de qualité toujours accrue, ouverte à l'interculturalité, et en appliquant les mêmes droits d'inscription pour tous, étudiants français, européens et du reste du monde. Son ambition est d'allier équité et qualité, de développer toujours plus une internationalisation inclusive et source d'amélioration de la qualité de l'enseignement supérieur.

L'ouverture de l'offre de formation sur l'environnement socio-professionnel et ses liens avec les entreprises est très significative : dans certaines formations, notamment les Licences professionnelles, la participation d'acteurs socio-professionnels va jusqu'à 50% des enseignements. Les liens avec les entreprises sont, par nature, également très importants dans le domaine de l'alternance. L'ouverture des formations à l'alternance est guidée par une analyse des besoins de l'économie régionale, en s'inscrivant dans une stratégie de développement des compétences du territoire. Pour le premier cycle,

23 formations sont ouvertes à l'apprentissage et 21 sont accessibles par la signature d'un contrat de professionnalisation.

Stéphane BELLINI : quid de l'alternance ? A-t-on globalement fermé ou ouvert des formations à l'alternance ? Virginie LAVAL répond que globalement il y a augmentation de l'offre de formation en alternance.

Une auto-évaluation de niveau 4 semble pertinente pour les élus.

1 Non amorcé	2 Peu avancé	3 Moyennement avancé	4 Bien Avancé	5 Abouti
-----------------	-----------------	-------------------------	------------------	-------------

L'évaluation du degré de ce dispositif est de 4 sur 5. L'offre de formation a été construite dans quatorze groupe de travail menés en parallèle et a abouti à un vote à l'unanimité du conseil d'administration du 25 novembre 2016. Cette évaluation prend nécessairement en compte le temps nécessaire à l'acculturation, et les discussions à venir dans le cadre de la mise en place des Bachelors Universitaires Technologiques.

### L'accompagnement des étudiants vers la réussite

L'accompagnement des étudiants vers la réussite constitue un axe stratégique fort de l'université de Poitiers et de son NCU ELANS.

L'université de Poitiers déploie progressivement des dispositifs d'accompagnement renforcé pour les étudiants : les parcours Oui-Si, la mise en place des directeurs des études et des enseignants-référents, le contrat pédagogique de réussite

Dans la construction de son offre de formation 2018-2021, l'université de Poitiers a déployé une politique incitative pour donner une impulsion forte à la diversification des pratiques pédagogiques. Elle a également encadré la place des stages dans les formations de premier cycle universitaire.

La contribution de la vie étudiante à la réussite constitue un axe fort de la politique de l'université de Poitiers. En matière vie Etudiante, la richesse de l'université de Poitiers tient au partenariat fort établi avec les acteurs locaux de ses territoires, à la densité de la vie culturelle et sportive, à la diversité des publics accueillis, à son ouverture sur le monde, à la qualité des espaces de vie au sein des campus, et à l'intensité de sa vie associative. A ce titre l'université de Poitiers s'est très vite emparée de la Contribution Vie Etudiante et de Campus à travers la mise en place d'une commission CVEC dès février 2019.

Dans la mise en place de l'offre de formation 2018-2021, l'université de Poitiers a souhaité donner une impulsion forte à l'acquisition des compétences transversales, et dispose ainsi de dispositifs d'évaluation et de certification des compétences acquises par les étudiants dans le domaine du numérique et des langues.

L'Université de Poitiers est clairement engagée en faveur de la FTLV. Tous les diplômes nationaux sont accessibles aux publics de la FTLV : validation des acquis de l'expérience, formation continue modulaire, formation continue courte « sur mesure ».

Les parcours adaptés à différents profils d'apprenants sont déployés également : Contrat d'aménagement des études (hors situation de handicap) L'accompagnement des étudiants en situation de handicap Accompagnement à l'enseignement des langues

1 Non amorcé	2 Peu avancé	3 Moyennement avancé	4 Bien Avancé	5 Abouti
-----------------	-----------------	-------------------------	------------------	-------------

L'évaluation du degré de ce dispositif est de 4 sur 5. La majorité des dispositifs déployés pour l'accompagnement des étudiants est bien avancée. Cette évaluation prend en compte une nécessaire

pérennisation des postes dans les services dédiés pour faire face à l'augmentation attendue des effectifs.

Nous devons toutefois souligner que certains dispositifs doivent faire l'objet d'un travail concerté au sein de l'université de Poitiers pour progresser sur leur mise en œuvre. En particulier le supplément au diplôme, le relevé de compétences acquises en cas de non obtention du diplôme, la reconnaissance de l'engagement étudiant sont des dispositifs moyennement avancés, ainsi que l'hybridation des formations. L'évaluation du degré de ces quatre dispositifs est de 3 sur 5. Elle prend en compte la marge importante de progression sur le déploiement et l'appropriation par la communauté universitaire.

Mattieu MACEAU indique avoir participé à des groupes de travail sur le tutorat pour les étudiants en situation de handicap et trouve qu'il y a une évolution favorable de la situation. Il trouve que l'engagement étudiant n'est pas assez reconnu

### La mesure de la réussite des étudiants et le devenir des diplômés

La mesure de la réussite étudiante est un outil d'aide au pilotage de l'établissement, mais est également un dispositif que certaines composantes se sont appropriées dans le cadre de problématiques conjoncturelles. Le service commun d'insertion et d'orientation (SAFIRE) a également investi ce dispositif pour piloter les dispositifs d'orientation (Matinales, Fiches d'information disponibles sur Parcoursup).

La mesure de l'insertion professionnelle est depuis longtemps une préoccupation de l'université de Poitiers : l'insertion professionnelle est mesurée sur l'ensemble de la population de l'établissement, et également sur une temporalité plus courte que celle obligatoirement demandée par le ministère.

1 Non amorcé	2 Peu avancé	3 Moyennement avancé	4 Bien Avancé	5 Abouti
-----------------	-----------------	-------------------------	------------------	-------------

Les indicateurs de réussite

L'évaluation du degré de ce dispositif est de 3 sur 5. Un travail de fond sur la qualité, la fiabilité, la disponibilité et la complétude des données du SI formation est nécessaire. Ce travail de mise en cohérence ne peut porter ses fruits que si les gestionnaires et pédagogues qui alimentent le système d'information sont informés des enjeux pour leur formation, mais également leur composante, et l'établissement, et s'ils sont accompagnés à ce changement culturel.

La mesure l'insertion professionnelle est évalué à 4 sur 5. Cette évaluation prend en compte le nombre de répondants parfois insuffisant.

### Les dispositifs et moyens fournis aux enseignants et enseignants chercheurs

Deux services de l'université de Poitiers sont en appui aux équipes pédagogiques

- Un service d'appui à la pédagogie : Centre de Ressources d'Ingénierie et d'Initiatives Pédagogiques (CRIIP).
- Un pôle Services Numériques du service commun Informatique et multimédia (I-Médias)

L'université de Poitiers propose un plan de formation annuel à tous les personnels, un dispositif de formation des nouveaux maîtres de conférences, un dispositif de formation aux doctorants. Un accompagnement en ligne à la pédagogie a été mis en place également autour du pédagolab

L'université de Poitiers et le NCU ELANS incitent les équipes pédagogiques à construire leur formation en approche compétence

L'université de Poitiers est impliquée dans la conception et le déploiement d'une démarche et d'un outil d'identification, d'analyse et de valorisation des compétences des étudiants : le Portefeuille d'Expériences et de Compétences (PEC).

L'université de Poitiers a favorisé l'ouverture de tiers lieux et de nouveaux espaces physiques d'apprentissage permettant de promouvoir le travail collaboratif, à distance ou non, avec un accès facilité à divers outils numériques.

<b>1</b> Non amorcé	<b>2</b> Peu avancé	<b>3</b> Moyennement avancé	<b>4</b> Bien Avancé	<b>5</b> Abouti
------------------------	------------------------	--------------------------------	-------------------------	--------------------

L'évaluation du degré de ce dispositif est de 3 sur 5. Elle prend en compte la marge importante de progression sur la sensibilisation de la cible, la diversité des publics concernés, l'ampleur de la tâche, la qualité escomptée et le temps que s'est donné l'université pour y parvenir.

Les élus de la CFVU considèrent que cette rubrique mériterait une évaluation à 4.

### L'évaluation interne de la qualité de l'offre de formation

Le processus de construction de l'offre de formation 2018-2021, initié en avril 2016, a été long et a fait l'objet d'une large concertation rythmée par une alternance de séquences de travail dans les composantes pédagogiques et de rencontres régulières avec les instances de l'université. Ce processus a été élaboré en 3 étapes :

- Première Etape – le cadrage du contenu de l'offre de formation
- Deuxième Etape – L'architecture de l'Offre formation : contenu pédagogique et soutenabilité
- Troisième étape : des ajustements nécessaires

En matière d'amélioration continue de l'offre de formations, l'université de Poitiers fait une distinction entre l'évaluation des enseignements qui est confiée directement à la responsabilité des composantes et des équipes pédagogiques et qui revêt des formes variées, et l'évaluation des formations par les étudiants qui est réalisée à travers un processus commun à l'ensemble de l'établissement, piloté par l'Observatoire de la Réussite et de la Vie Etudiante (OREVE)

Malgré un cadrage de de l'université de Poitiers qui a rappelé l'importance d'une véritable pratique d'amélioration continue des formations sur la durée du contrat, et qui a rendu obligatoire l'installation de conseils de perfectionnement, le constat reste le même : à l'exception des licences professionnelles, la mise en place des conseils de perfectionnement reste insuffisante en licence générale.

La prise en compte des évaluations externes lors du dernier processus d'accréditation s'est fait à deux niveaux :

- Celui des équipes pédagogiques qui, sur la base du rapport d'évaluation qui leur a été transmis par l'établissement, devaient prendre en compte les points faibles pour les corriger en vue de l'accréditation de la mention
- Celui de l'établissement, qui sur la base de l'ensemble des rapports d'évaluation, a porté une attention particulière aux points faibles les plus récurrents pour en faire des éléments de cadrage de la nouvelle offre de formation.

<b>1</b> Non amorcé	<b>2</b> Peu avancé	<b>3</b> Moyennement avancé	<b>4</b> Bien Avancé	<b>5</b> Abouti
------------------------	------------------------	--------------------------------	-------------------------	--------------------

L'évaluation du degré de ce dispositif est de 3 sur 5. Elle prend en compte la marge importante de progression dans la mise en œuvre des dispositifs de contrôle qualité et du processus d'évaluation de la qualité de l'offre de formation

### **8. Pour délibération de la CFVU : : Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) : modalités d'inscription à l'université de Poitiers**

Suite à la CFVU du 8 octobre, qui proposait un projet de délibération concernant la Validation des Acquis Personnels & Professionnels), il a été décidé que ce projet n'était pas suffisamment mûr pour être de nouveau présenté aux Elus.

Le projet de délibération concernant la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) est quant à lui maintenu, car il clarifie, pour les stagiaires de la formation continue, la procédure d'inscription ainsi que l'acquittement des droits d'inscription au diplôme. Il est le suivant :

La VAE, permet, sans condition d'âge, de niveau ou de statut de valider les acquis de l'expérience afin d'obtenir un diplôme de l'enseignement supérieur. L'expérience du candidat d'une année à temps plein en continue ou discontinu (1607 heures) doit correspondre au diplôme qui est ciblé.

A l'université de Poitiers, le service UP&PRO accompagne les candidats à la VAE dans les démarches, pour les diplômes nationaux reconnus au RNCP. Les modalités d'inscriptions des candidats sont les suivantes :

Une inscription des candidats après étude de la recevabilité et de la faisabilité de la demande de VAE, et à partir de la phase d'accompagnement par UP&PRO (phase qui dure souvent 18 mois)

- Avec paiement du droit de scolarité du diplôme dès l'inscription.
- A partir de l'année universitaire d'inscription, et en comptant cette dernière, les candidats ont alors deux années universitaires pour passer devant le jury. Si ce dernier se tient la deuxième année, le candidat est exonéré des droits d'inscription à la formation puisqu'il les a déjà payés.
- Tout jury postérieur à deux ans implique le paiement des droits d'inscription au diplôme.
- En cas de validation partielle du diplôme l'année universitaire N : le candidat, qui repasse devant le jury l'année N+X paye les droits d'inscription au diplôme (comme un redoublant)

Les modalités techniques relatives à APOGEE mentionnées ci-dessous sont pour information des élus :

- Deux périodes d'inscription seront possibles dans l'année en septembre et janvier
- Les candidats qui reportent leur passage en jury l'année N+1, dès lors qu'ils sont inscrits selon un « code étape spécifique » dans APOGEE, n'impacteront pas le taux de réussite du diplôme.

#### Propositions soumises à délibération des membres de la CFVU :

**Avis n° CFVU 20201015\_06 : Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) : Modalités d'inscription et d'acquittement des droits d'inscription au diplôme.**

**La mesure est adoptée, à l'unanimité des présents.**

**Décompte des voix : 20**  
**Décompte des votants :**

**Pour : à l'unanimité des présents**  
**Contre :**  
**Abstention :**

Avant de clore la dernière CFVU de son mandat de VP formation Virginie LAVAL tient à remercier l'ensemble des élus, pour la richesse des débats.

Prochaine CFVU, **sous réserve le jeudi 7 janvier 2020**

La séance se termine à 17H00.

<p>La Vice-présidente Formation Présidente de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire</p>  <p>Virginie LAVAL</p>	<p>La secrétaire de séance</p>  <p>Christine LOUBET</p>
--	---

CR CFVU 15/10/2020 valide CFVU 26/11/2020